

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 MARS 2016

PRESENTS : MMES et MM. GUEMIN. GROSJEAN. REVERDY. CACHELEUX. JOULIN. FRUH. TOUSSAINT. BRUNET. BADAL. MILLAGE. DOREAU. MESTRE. NOIR.

ABSENTS : M. GUILLERAULT (pouvoir à M. CACHELEUX). MME CHEVALIER-CONCHE (pouvoir à M. TOUSSAINT).

SECRETAIRE DE SEANCE : MME BRUNET

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation.

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter la délibération du remboursement de l'assurance MMA suite au cambriolage en novembre 2015 à l'Office de Tourisme. La porte d'entrée avait été fracturée et l'assureur rembourse 2 905,30 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le remboursement et autorise le Maire à encaisser la somme au compte 7788 du budget communal.

1 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS:

- Football Club Amandinois	500€
- Tennis Club Amandinois	400€
- Club de Puisaye Forterre / Basket	400€
- Club de Pétanque Amandinois	200€
- La Gaule Poyaudine	200€
- Club carpiste nivernais	100€
- Chemins ouverts	400€
- Club Puisaye-Fortside	200€
- WADO-KAI de Treigny	50€
- Anes en Puisaye	200€
- Génération Mouvement /CAJA	250€
Augmentation pour l'achat de matériel pour "ça dépanne"	
- Souvenir Français	100€
- Centre Social	
(Espace lecture, Chantier d'insertion)	16 450€
- Foyer Socio-éducatif du collège	465€
- Association sportive du collège	330€
- Coopérative scolaire	700€
- La Prévention Routière	150€
- Musique en Puisaye (chorale)	200€
- Les enfants de la Puisaye (harmonie)	200€

Le versement de la totalité de cette subvention est conditionnée à leur participation aux cérémonies officielles.

- Ecole de Musique Puisaye-Forterre	2 700€
- Jeunesse des Arts dans l'Yonne (Les estivales)	400€
- Amis de la Poterie Cadet (prix marché potier)	250€
- Les restaurants du Coeur	200€
- Le Secours Populaire	200€
- M.N.T. Mutuelle du Personnel	100€
- Amicale des donneurs de sang	200€
- Ch'eux Nous les fêtes - comité des fêtes	1 000€
- Les Tendres Coussinets	100€
- Terre de créations :	4 000€

Mme GROSJEAN communique les raisons pour lesquelles l'association aura besoin, cette année, du soutien financier de la commune. Elle rappelle que l'emploi de l'association est renouvelé pour un an mais que l'aide de l'état pour ce contrat est moins importante qu'en 2015. De plus, cet emploi se justifie pour l'organisation des différentes expositions, boutiques de création, évènements céramique ...

A la demande de Mme DOREAU, Mme GROSJEAN indique que les exposants Jeunes Talents donnent une adhésion de 15 € à l'association à laquelle il faut ajouter la participation de 10% retenue sur les ventes effectuées. La participation des artistes s'élève à 30% pour les autres expositions.

Une subvention de 4 000€ est votée pour Terre de créations.

2 - BUDGETS ANNEXES:

1- CNIFOP:

Un exemplaire des documents correspondants, résultats 2015 et reprise des restes dans le budget 2016 est remis à chacun des conseillers.

Les recettes de fonctionnement sont couvertes par le loyer. La section d'investissement comprend essentiellement la réhabilitation du CNIFOP, pour la fin des travaux (surtoiture et portes-fenêtres à installer), et le remboursement en capital de l'emprunt correspondant.

N'ayant pas encore reçu le compte de gestion du trésorier, les votes du compte administratif 2015 et du budget 2016 s'effectueront au prochain conseil municipal.

2- ASSAINISSEMENT:

Concernant l'assainissement, le Maire indique que le vote du budget assainissement se fera lors de la prochaine réunion car il est souhaitable d'étudier au préalable deux questions : le remboursement à la commune des frais de personnel et l'amortissement des travaux de construction de la station d'épuration.

2 / 1 : REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DES FRAIS DE PERSONNEL :

Le Maire rappelle que l'entretien de la station d'épuration et du réseau d'assainissement est effectué par deux employés communaux, et que ces frais de personnel doivent être remboursés à la commune par le SERVICE ASSAINISSEMENT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de calculer la participation annuelle due par le service assainissement pour les frais de personnel de la manière suivante

- Entretien de la station d'épuration :

2 employés pendant une journée et demie par semaine

- Entretien du réseau :

2 employés pendant 12 jours dans l'année

Le salaire est le brut moyen de l'année de chaque employé, augmenté des charges sociales estimées à 40 % du salaire brut.

2 / 2 : AMORTISSEMENT DE LA STATION D'EPURATION :

Le Maire explique que, les travaux de construction de la station d'épuration étant achevés, il est nécessaire de les amortir.

En comptabilité, l'amortissement d'une immobilisation débute à compter de la mise en service du bien et correspond à une constatation de perte de valeur d'un bien, du fait de son usage (usure physique), de l'évolution technique (obsolescence de l'actif) ou tout simplement du temps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- fixe la durée d'amortissement des travaux de construction de la station d'épuration d'un montant total de 1.072.590,86 € à 60 ans, soit 17 876,51 € par an à compter de l'année 2016.

3 - TRANSFERT DE COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC :

Après vérification avec le SIEEEN, la délibération de transfert de compétence éclairage public qui avait été prise le 5 juin 2012 est encore valable et il n'est pas utile de délibérer à nouveau. En conséquence, seul l'état de l'actif avant le 1^{er} janvier 2007 est demandé par le SIEEEN.

4 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CHAUFFAGE A L'EHPAD :

Le Maire rappelle au conseil municipal que les écoles (locaux scolaires et logements) sont chauffées par les sous-stations raccordées à la chaufferie bois de l'EHPAD. Il rappelle également la convention et les avenants, signés avec la Résidence CAFFET qui définissent les modalités de la participation financière de la commune calculée sur les bases suivantes :

- consommation énergétique
- consommation électrique
- maintenance et entretien
- amortissement de la chaufferie

Ces bases seront actualisées chaque année suivant les prix en vigueur l'année de la participation. Suivant ces données, la participation de la commune s'élève, pour l'année 2015 à la somme de 15 134,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les modalités de calcul qui définissent la participation financière de la commune à verser à la Résidence CAFFET pour le chauffage des écoles
- autorise le paiement de la somme de 15 134,00 € pour l'année 2015
- autorise le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention du 5.12.2012
- autorise le Maire à payer les participations des années à venir, à charge pour lui de vérifier les données transmises par l'EHPAD.

5 - QUESTIONS DIVERSES:

5 / 1 : Grève des enseignants:

Le Maire informe le conseil municipal de la grève des enseignants, contre la suppression d'un poste, qui aura lieu lundi 14 mars à 15h45. Le Maire souhaite prendre un rendez-vous avec l'Inspecteur de l'éducation nationale pour savoir ce qu'il adviendra si ce poste est supprimé.

5 / 2 : Achat terrain Dantot:

Le Maire a reçu une proposition pour l'achat du terrain DANTOT, un jardin près des services techniques d'une surface de 566 m². Il propose de faire une offre à 1000 €. Le conseil donne son accord.

Le Maire a également reçu une proposition pour l'achat du terrain qui longe la déchetterie appartenant à M. Guay.

5 / 3 : COPIL SIEEEN:

Le Maire a reçu une invitation, comme les autres collectivités nivernaises adhérentes à la compétence "Maîtrise de la demande en énergie et conseil en énergie partagé" pour participer au 1^{er} comité de pilotage "Groupement d'isolation des combles". Il s'agit de constituer un groupe de travail dans le but de mutualiser les travaux et d'optimiser le financement en s'appuyant sur le dispositif des Certificats d'économies d'énergie. Messieurs CACHELEUX et GUILLERAULT sont candidats pour faire partie de ce COPIL. Le Conseil municipal approuve.

5 / 4: Demande de locaux - Football club Alligny St Amand:

Le Maire a reçu une demande de locaux à l'ancien Centre social émanant du Football club Alligny-

St Amand avec une préférence pour l'ancien bureau du président et celui qui le jouxte. Le Conseil municipal accepte de mettre à disposition ces deux bureaux au Football club à titre précaire et révocable.

5 / 5 : Courrier de Générations mouvement:

L'association Générations Mouvement a adressé un courrier au Maire pour demander la possibilité d'accéder à la ligne internet de l'ancien centre social qui pourrait servir à toutes les associations qui y sont domiciliées via des boîtiers CPL. D'ailleurs, le coût mensuel de cette ligne serait prise en charge par ces associations, à savoir Ch'eux nous les fêtes, le football Club Alligny-St Amand et Générations mouvement. De plus, le réseau interne de cette ligne pourrait être mise en place par l'équipe de "Ça dépanne". Le conseil municipal est d'accord.

5 / 6: Pétition Sous-Préfet:

Le Maire lit le courrier du Sénateur Gaëtan Gorce proposant une pétition pour obtenir un Sous-Préfet dans l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire, celui qui officie actuellement par intérim, M. REGNY, est Sous-Préfet de l'arrondissement de Clamecy.

5 / 7: Devis abattage d'arbres :

Le Maire indique que des arbres sur un terrain en déshérence aux Mottes inquiètent quelques habitants alentour car ils sont très hauts et menaçants. Le problème réside dans l'impossibilité de contacter les propriétaires (les héritiers) qui n'entretiennent pas ce terrain. Un devis de 1 800,00 € a été établi par une entreprise d'élagage et le Maire n'est pas d'accord pour que la commune le prenne entièrement à sa charge. Le Maire prendra rendez-vous avec le notaire pour trouver les adresses des propriétaires et lui demander conseil.

Le conseil municipal adopte cette décision.

5 / 8: Proposition mobil-homes:

Le Maire donne lecture d'une proposition commerciale reçue pour l'installation de mobil-homes au camping de St Amand pour 2 490€ pièce. Les élus répondent à l'unanimité leur désapprobation sur cette proposition.

5 / 9: Demande d'implantation de fourreaux - Amicale pour le don de sang

Le Maire fait part de la demande de l'Amicale pour le don de sang. Elle souhaiterait l'autorisation d'implanter des fourreaux dans les accotements pour la pose de panneaux annonçant le don du sang, chaque fois que nécessaire et pendant une semaine avant la collecte. A l'appui de ce courrier, le Maire transmet aux élus une image des dits panneaux. Cette demande recueille l'agrément des conseillers.

5 /10: Motion du Conseil départemental :

Le Maire lit un courrier de M. Patrice JOLY, Président du Conseil départemental, concernant une motion adoptée à l'unanimité par l'assemblée départementale pour le maintien des services publics en milieu rural. Cette motion adressée au Premier Ministre évoque notamment les suppressions envisagées de 10 postes d'enseignants, de 3 trésoreries (Tannay, Dornes, Saint-Benin d'Azy) et des restructurations postales, et le sentiment d'abandon des territoires ruraux qui en découle.

5 /11: Courrier de Mme BEZIRARD:

Mme BEZIRARD envoie le bilan de la saison 2015 de la Maison de la Mémoire Potière et les différents sujets abordés lors de leur réunion du 28 septembre 2015, parmi lesquels l'embauche d'un nouveau guide, les travaux à effectuer à l'intérieur comme à l'extérieur (jardin), la prévision des dates des causeries et leurs thèmes... Pour les travaux de toiture, un devis de l'entreprise Judée pour un montant total de 22 114,33 € est joint, le Maire prévient qu'il ne sera pas possible d'engager cette réfection cette année.

5 /12: Courrier de Mme ROUILLARD:

Le Maire a reçu un courrier de Mme ROUILLARD pour sensibiliser notre collectivité sur l'exploitation forestière intensive, destructrice des dernières forêts primaires tropicales. Elle nous

demande donc de renoncer à utiliser du bois tropical provenant de forêt primaire, ou à utiliser des essences menacées ou en voie de disparition, et de privilégier le bois français. Le Maire propose que le secrétariat transmette le lien pour signer la motion sans bois tropicaux.

5 /13: Demande d'installation de bancs:

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme VARRIER qui souhaiteraient l'installation de deux bancs de part et d'autre de la route de Dampierre, idéalement placés sous des arbres touffus pour l'ombre qu'ils procurent. Sachant les difficultés financières de la commune, ils proposent même de les acheter et de les faire installer. Le Maire précise que la commune doit avoir des bancs en stock et que les agents techniques pourront les installer. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

5 /14: Courrier de Ch'eux nous les fêtes:

L'association a adressé un courrier au conseil pour lui demander l'autorisation de repeindre le bandeau "Centre Social et culturel" sur la façade du 21 Grande Rue, puisque l'établissement a déménagé l'année dernière. Par ailleurs, l'association demande que le Centre Social fasse suivre son courrier à sa nouvelle adresse, 12 bis Faubourg Neuf. M. MESTRE, Président du Centre Social, répond que la modification du siège social ne peut être décidée qu'en conseil d'administration soit au mois de juin prochain.

Le conseil accorde l'effacement de la mention Centre Social au 21 Grande Rue.

6 - INTERVENTIONS DES ELUS:

Intervention de M. REVERDY:

L'association RESPIRE a demandé la mise à disposition d'un terrain pour mettre en place un jardin associatif qui a été validé au dernier conseil municipal. M. REVERDY indique qu'une convention a été rédigée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, et à titre gratuit. L'association s'engage à bien entretenir le terrain de sorte qu'il ne reste jamais en friche.

Intervention de Mme GROSJEAN:

Mme GROSJEAN indique que l'assemblée générale de l'Association française des cités de la céramique se tiendra les 16 et 17 avril prochains au Palais Ducal de Nevers avec l'adjoint en charge de la filière Métiers d'Art. Des tables rondes seront organisées avec l'Association des Maires de France, les Ateliers d'art de France, et la Mission opérationnelle Transfrontalière. Il est prévu ensuite que tous se retrouvent à St Amand pour la visite du Musée du grès et de la Maison de la mémoire potière. Christel de Terre de Créations participera à cette manifestation, en conséquence, Mme GROSJEAN sollicite l'aide d'une personne pour tenir la galerie le samedi 16 avril.

Prochain vernissage à la Galerie le 26 mars à 18h pour une exposition avec trois céramistes et un peintre.

Intervention de M. FRUH:

Mme FRUH questionne au sujet de l'épave de voiture qui paraît abandonnée devant la caserne des pompiers, il lui est répondu qu'elle est destinée aux entraînements des pompiers.

Intervention de M. REVERDY:

La prochaine réunion de quartiers aura lieu mercredi 9 mars à 17h30. Le Directeur et un animateur du Centre social sont aussi conviés pour évoquer le projet "Environnement et citoyenneté" en direction des adolescents pour nettoyer la nature, en partenariat avec l'association Ribambelles.

M. REVERDY indique que la numérotation en cours dans les hameaux pose parfois quelques difficultés car des habitants refusent le numéro qui leur est attribué ou bien il y a des erreurs dans la distribution.

Intervention de Mme NOIR:

Mme NOIR demande où sont passés les bancs du parc du château, ce à quoi M. REVERDY répond qu'ils sont en rénovation aux ateliers techniques. Par ailleurs, M. CACHELEUX précise que M.

RENAULT a récupéré des bancs dont il a fait don à la commune, ils doivent également être rénovés.

Intervention de Mme MILLAGE:

Mme MILLAGE trouverait judicieux que des plaques décrivant l'histoire des lieux soient installées près de nos monuments historiques.

Intervention de Mme BRUNET:

Mme BRUNET rappelle que le "stage des premiers gestes qui sauvent" se tient le lendemain du conseil au Centre de Secours, et tout le monde peut y participer.

La séance est levée à 21h15.

La secrétaire de séance,
Mme BRUNET